

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025 à 20 h 00

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Bruno Brochard**, Maire de Moléans.

Présents : MM. Bruno **Brochard**, Jean-Luc **Grare**, Laurent **Plessis**, Mmes Maryline **Renoncé-Seigneuret**, Corinne **Girard**, Sophie **Vella**, Emmanuelle **Maupou Dubois**, MM. Brossinsongo **Mbrenga Teh Nzogningamby**, Sébastien **Serreau**, Patrice **Bruneau** et José **Leite De Carvalho**

lesquels forment la totalité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle **Maupou Dubois** a été nommée secrétaire de séance

.....

La convocation a été adressée le 7 janvier avec l'ordre du jour suivant :

- Location d'un local rue du Château
- Solidarité avec la population de Mayotte
- Questions et informations diverses Questions et informations diverses

M. le Maire a demandé à la secrétaire de séance si le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024 soulève des observations. Il est approuvé par le Maire et la secrétaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire présente M. SKIBNIEWSKI demeurant à la Feularde qui, sur son invitation, va exposer les problèmes que sa propriété rencontre lors de fortes pluies (*comme celles du 9 octobre dernier*). Les eaux de ruissellement des champs sis de l'autre côté de la route pénètrent dans son entrée de cour et détériorent l'aménagement de celle-ci (revêtement à refaire, gravillons à remettre). Il pense que l'installation d'une grille d'évacuation devant son portail, avec une sortie sur son terrain voisin, éviterait que cela se reproduise.

M. le Maire, propriétaire du champ incriminé précise que les eaux viennent des champs de Conie-Molitard également. Ne voulant pas être juge et partie, il propose que les élus présents, maintenant qu'ils ont bien pris connaissance de la situation, réfléchissent à d'éventuelles solutions ; certains rappellent qu'il y a eu, quelques années auparavant, une demande similaire pour une maison de la rue du Château, demande qui, à l'époque, n'avait pas été suivie d'effet. M. le Maire remercie M. SKIBNIEWSKI d'avoir exposé sa situation.

ORDRE DU JOUR

Location d'un local rue du Château

M. le Maire rappelle que la commune occupe gracieusement depuis au moins 25 ans, une partie de la grange de M. et Mme DE PRUNELÉ pour y entreposer notamment le sel de déneigement et les bancs de l'église. M. DE PRUNELÉ l'a informé de son projet de procéder à la réfection de la toiture de ce bâtiment (devis de 15 750,00 € H.T.) et propose que la commune participe financièrement à ces travaux.

Sur le principe, les élus sont favorables mais ne peuvent justifier cette participation auprès de la Trésorerie, puisqu'il n'existe pas de bail.

M. le Maire suggère de prendre en charge financièrement, à hauteur d'un tiers environ du devis de la toiture, la réfection du mur du cimetière mitoyen avec le Château, en contrepartie. Les élus sont invités à réfléchir à cette hypothèse.

Solidarité avec la population de Mayotte

M. le Maire fait part d'un communiqué de l'AMF relatif à la tragédie exceptionnelle que traverse Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO et demande aux membres présents s'ils souhaitent que la commune verse un don. M. PLESSIS, Mme RENONCE SEIGNEURET et Mme MAUPOU DUBOIS sont plus favorables à un don individuel plutôt qu'à un don du budget communal. MM. GRARE et BROCHARD sont contre un don, d'autres départements ayant subi récemment des catastrophes naturelles n'en n'ayant pas bénéficié. Mme VELLA a donné du matériel. M. MBRENGA estime que c'est à l'Etat d'intervenir. M. BRUNEAU estime que ce serait bien que la commune fasse un geste vis-à-vis de ce département, déjà très fragile.

Suite à cet échange de points de vue, les élus, à l'exception de M. BRUNEAU, décident de ne pas verser de don.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux église : le chantier se déroule normalement ; cependant, suite au démontage du meuble dans la sacristie, il y a une suspicion de mэрule, qui reste à confirmer.

Actuellement, le montant des dons à la Fondation du Patrimoine s'élève à 9.440,00 €. Pour mémoire, la commune doit collecter 14.344,00 €. Si la convention de la Fondation du Patrimoine avec la Région est signée en mars prochain dans les mêmes conditions qu'actuellement, la commune pourra prétendre à une subvention de 30.000 € si elle atteint le montant de collecte prévu. Les sommes collectées au-dessus des 14 344,00 € entraîneront le versement d'une bonification d'1 € pour 1€ perçu en sus, avec montant maximum de 10 000,00 € ; donc, si le montant de la collecte est de 19 344,00 €, la commune devrait percevoir : les 19 344,00 € + les 30.000,00 € de subvention + les 5.000,00 € de bonification de la Fondation.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations :

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22, L.2122-23 et des articles L 2223-3 et L 2223-13 du CGCT, Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du conseil municipal du 27 mai 2020,

Il est rendu compte des décisions prises depuis le 24 janvier 2024 ;

- Concession colombarium n°9 : 30 ans – Mme ALVAREZ
- Acceptation du devis de l'entreprise JOUAS pour la réfection du muret derrière l'école d'un montant de 6.524,39 € H.T.
- Acceptation du devis de l'entreprise SARL FONTAINE pour la remise aux normes de l'aire de jeux d'un montant de 8.404,50 € H.T.
- Acceptation contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services de la société Berger Levraut à raison de 2.780,00 € H.T./AN pendant 3 ans
- Concession n°270 : renouvellement – 30 ans – Mme MONDAMERT et M. GROISY
- Concession n°271 : 50 ans – Mme PAILLARD
- Concession n°272 : 30 ans – Mme CHAVIGNY Marie-Thérèse
- Concession n°273 : 50 ans – Mme MARCHAND
- Concession n°274 : renouvellement – 30 ans – M. THIBAUT Thomies
- Concession n°275 : renouvellement – 30 ans – Mme GASSELIN
- Concession n°276 : renouvellement – 30 ans – MM. BEAUR JP et JC
- Concession n°277 : 30 ans – Mme BEAUR
- Attribution du M.A.P.A. : Restauration des extérieurs de l'église St Pierre de Moléans.
- Lot 1 « Maçonnerie- Pierre de taille » : Sté LEFEVRE CENTRE OUEST pour un montant de 182.500,00 € H.T.
- Lot 2 « Charpente – couverture – menuiserie » : Sté CADET CONCEPT ET TRADITION pour un montant de 66.715,78 € H.T.
- Fongibilité des crédits : virement de crédits en section de fonctionnement
- Concession n°278 : renouvellement – 30 ans – Mme RODRIGUES
- Fongibilité des crédits : virement de crédits en section d'investissement
- Acceptation de l'indemnité d'assurance pour le remboursement de la vitre du tracteur
- Acceptation contrat de prestation de services de NATH'SERVICES pour le ménage de la mairie et de la salle des fêtes pour 17,50 €/heure

Tour de table :

M. Sébastien SERREAU demande quand l'entreprise JOUAS va réaliser les travaux de réfection du mur du jardin de l'école, rue de Vucennes ; il lui est répondu qu'elle a commencé aujourd'hui.

M. Jean-Luc GRARE participe à la confection du budget de la comcom du Grand Châteaudun

Mme Corinne GIRARD signale que le chemin de Sainte Marie est inondé car la Conie déborde (comme en 2002).

M. le Maire indique que l'entreprise FONTAINE a coupé les arbres du cimetière et le peuplier de la sente de Montanson. Il ajoute qu'Energie Eure et Loir a pris contact avec M. DE PRUNELÉ pour qu'il fasse intervenir son assurance dans le cadre du remplacement du lampadaire, rue du Château, hors service suite à la chute d'un arbre ; d'ailleurs, fin janvier -début février, il procédera à l'abattage des arbres rue du Château et au début de la route Montanson.

Séance levée à 20 h 30

Signatures :

Le Maire,
Bruno BROCHARD

Mme Emmanuelle **Maupou Dubois**
Secrétaire de séance